



Lettera di
Camillo Benso di Cavour a Luigi Des Ambrois

1^{er} février 1860

Le baron de Talleyrand est venu hier me donner lecture d'une dépêche de son Gouvernement, à laquelle était annexé un extrait d'une communication de Lord John Russell, relative à la question italienne. Cet extrait, dont j'envoie à V.E. une copie ci-jointe, et qui contient la pensée du Gouvernement britannique, porte en substance:

1°. Que la France et l'Autriche prendraient l'engagement de ne pas intervenir dorénavant, par la force, dans les affaires intérieures de l'Italie, sans le consentement unanime des cinq Grandes Puissances de l'Europe.

2°. Que par suite de cet accord, l'Empereur des Français se concerterait avec le Pape pour l'évacuation de Rome par les troupes françaises, en laissant, bien entendu, à Sa Sainteté le temps nécessaire pour pourvoir à la garnison de Rome et au maintien de l'ordre. Des arrangements devraient être pris également pour l'évacuation de l'Italie du Nord par les troupes françaises dans une période convenable.

3°. Que le Gouvernement intérieur de la Vénétie ne saurait être, en aucune manière, l'objet de négociations entre les puissances de l'Europe.

4°. Que le Roi de Sardaigne serait invité par la Grande Bretagne et la France à s'engager à ne pas envoyer des troupes dans l'Italie centrale avant que ces populations n'aient déclaré solennellement leurs vœux sur leurs destinées futures, moyennant une nouvelle votation de la part de leurs assemblées réélues. Cet engagement cesserait de plein droit si la votation était en faveur de l'annexion.

Le Gouvernement français accepte les deux premiers points. Mais il s'est réservé relativement au troisième point de



faire de nouvelles démarches auprès du Cabinet de Vienne pour obtenir des concessions en faveur de la Vénétie.

Quant au quatrième point concernant l'Italie centrale, le Gouvernement français a déclaré de n'être pas éloigné de l'admettre, mais il a témoigné le désir d'en faire l'objet d'une communication préalable au Gouvernement autrichien, et à ceux de la Prusse et de la Russie.

Je prie d'abord V.E. de remercier le ministre des Affaires Étrangères de cette intéressante communication. Elle se rendra ensuite auprès de S.E. l'interprète des sentiments de gratitude du Gouvernement de S.M. envers celui de l'Empereur pour la manière favorable dont la question de l'Italie centrale vient d'être envisagée à Paris.

V.E. ajoutera que le Gouvernement du Roi donne son consentement aux deux premiers points de la communication du Gouvernement britannique; que, quant au troisième point, il exprime hautement ses vœux pour qu'une occasion favorable permette à l'Empereur d'élever sa voix puissante et généreuse en faveur de la malheureuse Vénétie; qu'enfin le Gouvernement, tout en s'empressant à accepter les clauses contenues dans le quatrième point et relatives à l'Italie centrale, se réserve de communiquer au Gouvernement impériale ses vues sur le mode de procéder à une nouvelle votation. En attendant, le Gouvernement du Roi est disposé à prendre l'engagement de ne pas envoyer des troupes sardes dans l'Italie centrale avant cette votation.

La dépêche du Gouvernement français exprime l'espoir que pendant ces négociations aucun fait nouveau ne vienne troubler la marche naturelle des choses et embarasser l'action de la France. V.E. peut donner sur ce point les plus amples assurances pour ce qui concerne la Sardaigne et l'Italie centrale. Nous ne pouvons rien promettre pour la Vénétie, qui se trouve en dehors de toute action de notre part. Quant aux Marches et à l'Ombrie le Gouvernement du Roi n'a cessé de recommander aux personnes influentes de ces pays de ne pas compromettre la cause nationale par des mouvements imprudents. Récemment l'un des hommes les plus influents de la Ombrie, qui se trouvait pour quelques jours à Turin a été conseillé par le Gouvernement



du Roi de se rendre sur les frontières de la Toscane, où il possède de vastes propriétés pour contribuer par ses efforts au maintien de la tranquillité dans ce pays.

Il est toutefois de mon devoir de prévenir le Gouvernement français qu'une certaine agitation vient de se manifester dans ces pays, après les enrôlements de soldats allemands faits par les autorités pontificales. Il paraît que ce fait a produit un mécontentement non seulement auprès de la population et des troupes indigènes, mais aussi auprès des soldats suisses, qui voient de mauvais oeil cette nouvelle troupe étrangère. Le Gouvernement du Roi, tout en se réservant d'insister auprès des Gouvernements amis sur les conséquences de ces enrôlements s'ils venaient à prendre des proportions considérables, ne continuera pas moins à donner des conseils pacifiques à ces populations.

Votre Excellence donnera lecture de la présente dépêche à Mr le ministre des Affaires Étrangères.

Agréez, Mr le Ministre, etc.

C. Cavour